

Spécial
Centenaire
1914-2014

Le monument aux morts de Vars

Dès la grande guerre terminée, les communes ont souhaité rendre hommage à leurs enfants morts pour la France en érigeant un monument. Chaque département a alors mis en place une commission chargée d'examiner l'aspect artistique. L'État quant à lui, détermine une réglementation et accorde des aides qui en vertu de l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919 seront calculées en comparant le nombre de combattants nés ou résidant dans la commune et morts pour la patrie, et le nombre d'habitants recensés en 1911.

Le conseil municipal de Vars, comme beaucoup d'autres communes sans doute, n'avait pas attendu pour honorer ceux qui avaient perdu la vie au cours de cette grande guerre. Lors de la session de mai 1919, on lit dans la délibération : « Monsieur le maire rappelle que dans les séances précédentes, il a été question, à différentes reprises, d'ériger un monument destiné à perpétuer le souvenir des enfants de la commune morts pour la défense du droit et de la liberté ; que plusieurs membres de cette assemblée ont manifesté le désir de voir se réaliser ce projet le plus tôt possible. Il estime que le moment est venu de rechercher les voies et moyens permettant l'érection d'un monument digne du sublime dévouement de nos enfants ». Il propose donc au conseil d'inscrire un crédit important au budget additionnel de 1919, et, en outre, d'ouvrir une souscription qui, tout en permettant aux habitants de la commune de participer à ce pieux hommage, apporterait un appoint sérieux au crédit ouvert au budget communal. »

Ainsi sur le budget additionnel 1919 approuvé par le préfet le 20 août 1919 on peut lire la ligne suivante : « Érection d'un monument aux enfants de la commune morts pour la France... 3 000 frcs »,

Le budget de 1920 laisse paraître une somme de 7 614 francs sur une ligne au même libellé, la dépense n'ayant pas été exécutée en 1919. On lit par ailleurs sur le registre des délibérations, daté du 16 juin 1920 : « Suite à la décision du 22 juin 1919, le conseil municipal a décidé d'élever un monument commémoratif... un crédit de 3 000 frcs a été ouvert ... et une somme de 4 614 francs provenant de souscription particulière a été recueillie, que les fonds étant ainsi réunis, il y a lieu de passer à l'exécution du monument. »

M. Tétaud, maire, bénéficiant de « tout pouvoir » par son conseil municipal, se rapproche de M. Beaunier, architecte, et de M. Marcelin Patient, entrepreneur, pour établir un projet et préparer un marché de gré à gré.



— 3 —
Marché de gré à gré
Entre les soussignés :
M^r Cestaud, Maire de la Commune de Vars,
et agissant au nom de cette Commune,
et M^r Patient, Entrepreneur à Paris ;
Il a été convenu ce qui suit :
M^r Patient s'engage à construire, sur un
terrain communal, conformément aux plans, coupes
élévations et devis estimatif dressés par M^r Beaunier,
Architecte, un monument commémoratif des
enfants de la Commune de Vars morts pour la France
mesurant le prix forfaitaire de sept
mille, deux cent quarante huit francs.

Des plans en coupe et vue du dessus, un dessin de l'élévation avec des motifs et inscriptions et un descriptif sont datés du 10 juin 1920.

Coupe





La pierre utilisée proviendra des carrières de Saint-Même ou de Sireuil, la première marche supportant la grille sera en pierre d'Angoulême, les plaques seront en marbre et les inscriptions dorées à l'or. Le marché de gré à gré s'élevant à 7 248 francs, sera approuvé par le Préfet le 19 octobre 1920.

Notons que la réception (la réalisation alors achevée) était prévue pour le 30 septembre, l'enregistrement de celle-ci sera daté également du 19 octobre 1920.



En séance extraordinaire du 24 octobre 1920 « le conseil municipal fixe la date de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France au 28 novembre 1920 ».



Le monument sera érigé sur le coté de l'église où il restera jusqu'en 2003 avant d'être déplacé Place des anciens combattants, route d'Angoulême, près du cimetière.

Dans les archives rédigées par les prêtres de Vars, ci-après, le Père David Jean Gustave, élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur le 4 août 1920 (il avait été aumônier titulaire du culte catholique de la 62^e division et témoin des événements d'août 1914, c'est également lui qui a béni le 7 septembre 1924 le monument en l'honneur des Charentais tombés sur le champ de bataille de Moislains) témoigne sur l'inauguration du

monument élevé par la municipalité d'alors et celui implanté à l'intérieur de l'église.

Cependant le Conseil Municipal faisait édifier à côté de l'église et sur ses terres de la place un édifice élevé en l'honneur des 44 hommes et jeunes gens de Vars tombés au Champ d'honneur. Le nouveau Varsien, en accord avec le Conseil Municipal, organisait une souscription qui me rapportait environ 2000. M. Patout ancien à Vars et chargé de l'exécution du monument de la commune m'élève une sorte d'autel dans la partie droite du bras de la croix de l'église, côté du clocher sur lequel fut placé une piéta fournie par M. Faeste de Poitiers. De chaque côté de la piéta sont deux plaques de marbre sur lesquelles sont gravés les noms des 44 soldats et héros de Vars.

Après entente avec la Municipalité une double cérémonie devait avoir lieu l'une à la suite de l'autre le 28 novembre 1920.

Les deux monuments furent donc célébrés le même jour, en présence du chanoine Guy, vicaire général, du conseil municipal au grand complet et d'une foule innombrable selon les dires du Père Jean David.

Le 17 mai 1922, on peut lire dans les délibérations du Conseil Municipal « le conseil accepte, après en avoir délibéré le devis estimatif des travaux à exécuter pour l'embellissement du monument commémoratif aux morts pour la somme de 2 821 francs ». Il s'agit de poser une grille en acier avec porte, elle sera réalisée par M. Feuillet, ferronnier de Montignac, peinte par M. Métayer peintre de Montignac, et la végétation : lauriers, fusains, rosiers, gazon, sera fournie par M. Joubert horticulteur à St-Amant de Boixe. Le sable siliceux en garniture proviendra du Portal.

A partir de 1922 et durant quelques années, le budget communal prévoyait en dépenses : « salaire pour entretien monument aux morts 50 francs ».

Le monument ne portera malheureusement pas uniquement le nom des combattants morts pour la France de la première guerre mondiale, s'y ajouteront ceux de 1939-1945 ainsi que des plaques commémoratives des campagnes d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Sources :

Archives municipales
Registre de la paroisse tenu par les prêtres
Cartes postales et photos prêtées.
Ouvrage «La bataille de Moislains» Pascal Duvidal
p 59 60 61